

Conditions générales de BASIC TRAVEL

Contenu de ces conditions générales

Article 1	Définitions
Article 2	Champ d'application des conditions générales
Article 3	Offres, prix de location et frais
Article 4	Conclusion et contenu du contrat
Article 5	Pas de délai de rétractation légal
Article 6	Frais de réservation
Article 7	Paielement
Article 8	Dépôt de garantie
Article 9	Modifications par le locataire
Article 10	Remplacement
Article 11	Modifications par Basic Travel
Article 12	Annulation par le locataire
Article 13	Annulation par Basic Travel
Article 14	Droits et obligations du locataire
Article 15	Réclamations
Article 16	Responsabilité
Article 17	Force majeure
Article 18	Dispositions finales
Article 19	Fonds de garantie de voyage
Article 20	Exécution

Article 1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent dans ces conditions générales :

Basic Travel: Basic Travel, Cypresbaan 17, 2908 LT Capelle aan den IJssel.

(Locataire) principal : Une personne physique ou morale qui loue un logement proposé par Basic Travel ou envisage de le faire.

Colocataire: Une personne qui séjourne dans le logement avec le (locataire principal).

Tiers : Toute autre personne physique ou morale qui n'est pas Basic Travel, le locataire ou le colocataire.

Propriétaire/Bailleur: Le propriétaire légitime d'un logement (ou son représentant ou remplaçant) qui a proposé le logement à Basic Travel pour location.

Gestionnaire : La personne (ou son représentant ou remplaçant) désignée par le propriétaire pour gérer le logement.

Offre : Une proposition au sens du Code civil néerlandais.

Réservation : Une demande de réservation écrite, téléphonique ou électronique du locataire pour un ou plusieurs logements pour une période déterminée.

Réservation : Une réservation d'un logement acceptée par Basic Travel.

Annulation : Le retrait, la résiliation ou la dissolution d'une réservation.

Résiliation : L'annulation légale du contrat de location pour non-exécution des obligations.

Logement : Un bien immobilier, éventuellement y compris le terrain environnant, une piscine ou d'autres installations, proposé par Basic Travel comme logement de vacances à louer.

Séjour : L'utilisation effective d'un logement pendant la période de location convenue.

Essentiel : Un point qui est décisif pour le locataire lors de la prise de décision concernant une réservation et qui a été communiqué à Basic Travel à l'avance.

Écrit : Inclut également la communication par e-mail.

Article 2 Champ d'application des conditions générales

Ces conditions générales s'appliquent aux réservations ainsi qu'à toutes les offres et services de Basic Travel, sauf si les parties ont convenu expressément et par écrit d'un autre accord.

Article 3 Offres, prix de location et frais

3.1. Les offres de Basic Travel sont non contraignantes et sont susceptibles de modifications.

3.2. Tous les prix de location publiés comprennent la TVA et sont exprimés en euros, sauf indication contraire.

3.3. Basic Travel n'est pas lié par des erreurs typographiques évidentes ou des déclarations manifestement incorrectes de ses employés.

3.4. Basic Travel ne peut être tenu responsable des erreurs potentielles concernant la disponibilité affichée des logements sur son site web.

3.5. Basic Travel se réserve le droit de refuser une réservation en fonction de la composition, de l'âge et de la taille du groupe de locataires et de colocataires, ainsi que des animaux de compagnie éventuels.

3.6. Lorsque des frais pour l'utilisation d'installations ou de services ne sont pas indiqués sur le site web, des frais peuvent néanmoins être appliqués sur place. Des modifications de prix pour les frais indiqués peuvent également se produire. Basic Travel n'est pas responsable de cela.

Article 4 Conclusion et contenu du contrat

4.1. Le contrat est conclu par l'acceptation d'une offre de Basic Travel par le locataire. L'acceptation peut se faire par écrit, par téléphone ou électroniquement.

4.1.a. Une réservation effectuée électroniquement est considérée comme conclue lorsque le locataire soumet une demande de réservation via le site web de Basic Travel. Cette soumission ne peut se faire qu'avec l'acceptation expresse de ces conditions générales ainsi que des informations et conditions de voyage complémentaires. Le locataire est informé lors de la réservation sur le site qu'il conclut un contrat et quelles conditions s'appliquent.

4.1.b. Le locataire doit fournir toutes les informations sur lui-même et les colocataires qui pourraient être pertinentes pour la conclusion ou l'exécution du contrat, soit avant, soit au moment de la réservation. Avant de soumettre une réservation via le site, le locataire doit vérifier et corriger d'éventuelles erreurs de saisie.

4.1.c. Après réception de la réservation, Basic Travel envoie une confirmation de réception par e-mail à l'adresse e-mail fournie par le locataire.

4.2. L'offre de Basic Travel est non contraignante et peut être révoquée. Une révocation est permise pour des raisons telles que des erreurs dans le calcul du loyer, des erreurs dans la disponibilité affichée ou d'autres erreurs.

4.3. Après la conclusion du contrat, Basic Travel envoie au locataire les documents de voyage, y compris le contrat de location, le bon et d'éventuels documents d'assurance, par voie électronique. À la demande du locataire, Basic Travel peut envoyer ces documents par courrier.

4.4. Le locataire principal est solidairement responsable de toutes les obligations découlant du contrat. Si le locataire réserve également un logement pour des colocataires, il est solidairement responsable pour ceux-ci. De plus, les colocataires sont responsables de leur propre part.

4.5. Le locataire principal doit avoir au moins 18 ans. Si le locataire principal conclut le contrat au nom d'autres personnes et ne participe pas au séjour, au moins un colocataire doit avoir au moins 18 ans.

Article 5 Pas de délai de rétractation légal

Pour les réservations de logements de vacances, il n'y a pas de délai de rétractation légal. Les conditions d'annulation de l'article 12 s'appliquent.

Article 6 Frais de réservation

Basic Travel facture des frais de réservation au locataire pour couvrir les frais administratifs. Si le locataire réserve plusieurs logements en même temps, un seul frais de réservation sera facturé. Les frais de réservation

applicables sont indiqués sur le site web et apparaissent également dans le calcul des coûts pour une réservation en ligne.

Article 7 Paiement

7.1. Après réception du contrat de location, le locataire doit effectuer un acompte dans les cinq jours suivant la date de réservation. L'acompte s'élève à 35 % du montant total de la location, des frais de réservation et de tout coût supplémentaire, y compris les primes d'assurance et les frais de méthodes de paiement, le cas échéant.

7.1.b. Contrairement à l'article 7.1.a., si le locataire réserve moins de huit semaines avant le début de la période de location, il doit payer le montant total de la facture immédiatement.

7.2. Le solde de la facture doit être reçu par Basic Travel huit semaines avant le début de la période de location.

7.3. Si le paiement n'est pas effectué à temps, le locataire est en défaut. Basic Travel informera le locataire par écrit, après quoi le locataire aura la possibilité de payer le montant dû dans un délai raisonnable. Si le paiement n'est toujours pas effectué dans ce délai, Basic Travel a le droit de considérer la réservation comme annulée par le locataire. En cas d'annulation, les dispositions de l'article 12 s'appliquent. Le locataire en défaut doit à Basic Travel des intérêts légaux à partir du début du défaut, ainsi que tous les frais de recouvrement légaux et extrajudiciaires.

Article 8 Dépôt de garantie

8.1. Le locataire doit verser un dépôt de garantie avant de séjourner dans le logement loué.

8.1.a. Si le dépôt doit être versé au bailleur ou au gestionnaire sur place, il doit être payé en espèces à l'arrivée.

8.1.b. Si le dépôt doit être transféré à Basic Travel, il doit être reçu par Basic Travel au plus tard quatre semaines avant le début de la période de location.

8.1.c. Si la réservation est effectuée dans les quatre semaines précédant le début de la période de location, le dépôt de garantie doit être payé immédiatement avec le loyer.

8.2. Si le dépôt de garantie n'est pas payé, Basic Travel a le droit de résilier le contrat. Dans ce cas, l'accès au logement peut être refusé au locataire, et aucune compensation ou autre droit à dommages-intérêts ne sera accordé au locataire.

8.3. Après la fin du contrat de location, tout coût pour les dommages ou les objets manquants dans, autour ou associés au logement loué sera déduit du dépôt de garantie. Le dépôt restant sera remboursé au locataire dans un délai de quatre semaines après la fin de la période de location.

8.3.a. Si les coûts dépassent le dépôt, le locataire est tenu de payer immédiatement le montant excédentaire. L'article 14.3 s'applique sans exception.

8.3.b. Si le dépôt n'est pas payé, tout dommage sera tout de même facturé ultérieurement, avec des frais administratifs.

Article 9 Modifications par le locataire

9.1. Le locataire peut soumettre une demande écrite de modification du contrat de location jusqu'à une semaine avant le début de la période de location. Une demande de changement ne peut être accordée que si Basic Travel et le bailleur du logement concerné sont d'accord. Basic Travel facturera au locataire les frais de changement applicables pour les frais administratifs à ce moment-là. Les frais de changement applicables sont indiqués sur le site web.

9.2. Les modifications du nombre de personnes ne sont possibles que si la capacité maximale autorisée n'est pas dépassée. Si un montant de loyer plus élevé s'applique au nombre de personnes modifié, le locataire doit payer les coûts supplémentaires immédiatement à réception du contrat modifié.

9.3. Le changement de dates d'arrivée et de départ n'est possible que sous réserve de disponibilité des dates souhaitées. Si un montant de loyer plus élevé s'applique aux dates modifiées, le locataire doit payer les coûts supplémentaires immédiatement à réception du contrat modifié. Si le changement de dates raccourcit la durée

du séjour, cela sera traité comme une annulation (partielle) du contrat, et des frais d'annulation applicables seront facturés pour la période annulée. L'article 12 s'applique intégralement.

9.4. Le changement de logement est considéré comme une annulation du contrat et n'est possible qu'après paiement des frais d'annulation applicables à ce moment-là. L'article 12 s'applique intégralement. Dans ce cas, aucun frais de changement ne sera facturé.

9.5. Le changement de locataire est possible selon les conditions décrites dans l'article 10.

Article 10 Substitution

10.1. Le locataire peut être remplacé par une autre personne jusqu'à une semaine avant le début de la période de location, sous les conditions suivantes :

- La demande est soumise par écrit à la fois par le locataire d'origine et le remplaçant ;
- Le remplaçant remplit toutes les conditions du contrat ;
- Un nouveau contrat de location doit être établi ;
- La substitution est soumise aux frais de changement mentionnés à l'article 9.1.

10.2. Le locataire d'origine et le remplaçant sont conjointement et solidairement responsables du paiement de tout montant de facture impayé, des frais de changement et de tout coût supplémentaire découlant de la substitution.

Article 11 Modifications par Basic Travel

11.1. En cas de circonstances significatives, Basic Travel peut modifier le contrat de location avec effet immédiat. Basic Travel informera rapidement le locataire par écrit des changements, en indiquant les raisons.

11.1.a. Les circonstances significatives sont celles qui rendent déraisonnable d'attendre de Basic Travel qu'il respecte l'accord d'origine. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la force majeure telle que définie à l'article 17.

11.2. Le locataire peut rejeter la modification, à condition que le changement ne soit pas dû à une cause imputable au locataire :

- 11.2.a. si le changement concerne un ou plusieurs éléments essentiels, le locataire peut rejeter le changement.
- 11.2.b. si le changement concerne un ou plusieurs points non essentiels, le locataire peut rejeter le changement uniquement s'il est significativement désavantageux.

11.3. Si le locataire rejette le changement, Basic Travel résiliera le contrat de location avec effet immédiat et remboursera tout montant déjà payé. En cas de rejet, le locataire ne peut revendiquer aucune compensation pour les dommages directs ou indirects résultant du changement effectué par Basic Travel.

Article 12 Annulation par le locataire

12.1. Le locataire n'a droit à l'annulation qu'après paiement des frais d'annulation. Les annulations doivent être effectuées par écrit. Les frais d'annulation sont :

12.1.a. pour les annulations effectuées jusqu'à huit semaines avant la date de début de la période de location : le montant du dépôt, qui est de 35 % du prix total de la location, des frais de réservation et de tous les coûts supplémentaires, ainsi que les primes d'assurance et les frais de la méthode de paiement choisie.

12.1.b. pour les annulations effectuées à partir de huit semaines avant la date de début de la période de location jusqu'au jour d'arrivée ou plus tard : le montant total de la facture, qui est de 100 % du prix total de la location, des frais de réservation et de tous les coûts supplémentaires, ainsi que les primes d'assurance et les frais de la méthode de paiement choisie.

12.2. Un départ anticipé du logement réservé est considéré comme une annulation durant le séjour.

12.3. Une annulation par le locataire principal compte également comme une annulation au nom de tous les colocataires.

12.4. Les annulations reçues en dehors des heures de bureau sont considérées comme effectuées le jour ouvrable suivant.

Article 13 Annulation par Basic Travel

13.1. En cas de circonstances significatives, Basic Travel peut résilier le contrat de location avec effet immédiat. Basic Travel informera rapidement le locataire par écrit de la résiliation, en indiquant les raisons.

13.1.a. Les circonstances significatives sont celles qui rendent déraisonnable d'attendre de Basic Travel qu'il continue à remplir l'accord. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la force majeure telle que définie à l'article 17.

13.2. Basic Travel, tant que la résiliation n'est pas due à une cause imputable au locataire, s'efforcera de proposer un logement équivalent.

13.2.a. L'équivalence du logement alternatif sera évaluée par Basic Travel à l'aide de critères objectifs, en tenant compte de la composition du groupe, de l'emplacement, de la catégorie de logement et des éléments essentiels communiqués au moment de la réservation.

13.3. Si Basic Travel ne peut pas faire d'offre alternative ou si le locataire n'accepte pas une alternative proposée, Basic Travel remboursera les montants déjà payés ou, si le séjour a déjà commencé, une partie proportionnelle de ceux-ci. Dans ce cas, le locataire ne peut revendiquer aucune compensation pour les dommages directs ou indirects résultant de la résiliation par Basic Travel.

13.4. Si la résiliation est due à une cause imputable au locataire, aucun remboursement des montants déjà payés ne sera accordé, et la résiliation ne pourra pas donner lieu à une compensation pour des jours non utilisés ou à toute autre demande de dommages-intérêts.

Article 14 Droits et obligations du locataire

14.1. Ces conditions générales, les informations et conditions de voyage supplémentaires, ainsi que le contrat de location s'appliquent par-dessus la législation locale.

14.2. Le locataire doit se comporter comme un bon locataire et utiliser le logement conformément aux conditions générales, aux informations et conditions de voyage supplémentaires, ainsi qu'aux instructions d'utilisation raisonnables fournies par Basic Travel, le propriétaire et/ou le gestionnaire du logement.

14.2.a. Si le locataire ne se comporte pas comme un bon locataire ou enfreint les dispositions des articles 14.2 à 14.8, cela peut entraîner la résiliation du contrat de location par Basic Travel. Cela ne donne pas droit au locataire à une compensation pour des jours non utilisés ou à d'autres demandes de dommages-intérêts.

14.2.b. Si le contrat de location est résilié, le propriétaire ou le gestionnaire peut refuser l'accès au logement au locataire.

14.3. Le locataire est responsable de tous les dommages au logement et/ou à son inventaire pendant son séjour, que ces dommages aient été causés par des actions ou la négligence du locataire (principal), des colocataires et/ou de tiers présents dans le logement, ou par tout animal ou objet en leur possession. Le locataire est tenu de prévenir ou de minimiser les dommages, en particulier en respectant son obligation de signaler telle que décrite aux articles 14.11 et 15.1.

14.3.a. Le locataire doit toujours permettre au propriétaire, au gestionnaire ou à tout tiers engagé par eux ou Basic Travel de réparer tout dommage. Les coûts de réparation des dommages doivent être remboursés par le locataire immédiatement à la première demande du propriétaire, du gestionnaire ou de Basic Travel.

14.4. Le locataire doit permettre au propriétaire, au gestionnaire ou à tout tiers engagé par eux ou Basic Travel d'effectuer des travaux nécessaires sur le logement loué, tels que l'arrosage des plantes, l'entretien de la piscine et les réparations mineures.

14.5. Le locataire doit indiquer explicitement au moment de la réservation s'il y aura des colocataires, combien, et leurs âges. Basic Travel peut demander des informations supplémentaires sur la composition, les âges et la taille du groupe du locataire et des colocataires. L'article 3.5 s'applique intégralement.

14.5.a. Le logement loué ne peut être occupé que par le nombre de personnes spécifié dans la description. L'occupation du logement par plus de personnes que celles autorisées, même temporairement, peut entraîner la résiliation du contrat de location.

14.5.b. Si le locataire souhaite séjourner dans le logement avec un nombre de personnes différent de celui convenu dans le contrat de location, mais sans dépasser le nombre maximum autorisé, le locataire doit

informer Basic Travel avant le début du séjour. Si cela n'est plus possible, le locataire doit en informer le propriétaire ou le gestionnaire du logement avant le changement du nombre de personnes. Les articles 9.1 et 9.2 s'appliquent intégralement.

14.6. Le locataire ne peut pas sous-louer le logement ou le rendre disponible à des tiers. Cependant, le locataire peut être remplacé par une autre personne sous les conditions mentionnées à l'article 10.

14.7. Le camping sur la propriété associée au logement, ou le placement d'une tente, d'une caravane ou d'un camping-car est interdit, sauf si une autorisation écrite explicite a été accordée par le propriétaire ou Basic Travel.

14.8. Les animaux de compagnie ne sont autorisés dans un logement que si cela est explicitement indiqué dans le contrat de location ou sur le site web, conformément à l'article 3.3. Le locataire doit informer explicitement Basic Travel au moment de la réservation s'il apportera des animaux de compagnie et combien. Basic Travel peut demander des informations supplémentaires sur le type et la race de l'animal avant de les autoriser. Le nombre, la race et le type d'animal peuvent influencer leur autorisation. L'article 3.5 s'applique intégralement.

14.8.a. Si le locataire apporte des animaux de compagnie alors qu'ils ne sont pas autorisés, ou si le locataire n'a pas déclaré apporter un ou plusieurs animaux de compagnie au moment de la réservation, cela peut entraîner la résiliation du contrat de location. Cela s'applique également si plus d'animaux que permis ou plus que ceux déclarés à la réservation sont apportés, ou si un type ou une race d'animal différente de celle déclarée à la réservation est apportée.

14.8.b. Les animaux de compagnie ne sont jamais autorisés dans la piscine associée au logement.

14.9. La durée du séjour réservé et les heures d'arrivée et de départ sont indiquées dans les documents de voyage. Le locataire doit respecter ces heures d'arrivée et de départ, sauf accord explicite contraire par écrit entre le locataire et le propriétaire, le gestionnaire ou Basic Travel.

14.9.a. Si le locataire ne respecte pas les heures d'arrivée et de départ, et que le propriétaire ou le gestionnaire subit un dommage à cause de cela, par exemple parce que le logement ne peut pas être préparé à temps pour les prochains locataires, le locataire est responsable de ce dommage.

14.9.b. Le locataire doit informer en temps utile le propriétaire ou le gestionnaire du logement de son heure d'arrivée prévue.

14.9.c. Le locataire doit être en mesure de présenter le bon au propriétaire ou au gestionnaire.

14.10. Au départ, le locataire doit laisser le logement en bon état. Cela s'applique même si le locataire a payé pour un nettoyage final ou si le nettoyage final est inclus dans le prix de la location.

14.10.a. Un bon état inclut, entre autres : le logement doit être propre, les objets présents dans le logement doivent être remis à leur place d'origine, la vaisselle doit être lavée, le lave-vaisselle doit être vidé et les ordures doivent être enlevées.

14.10.b. Si le nettoyage final n'est pas inclus, ou si le locataire n'a pas payé pour le nettoyage final, le locataire doit effectuer le nettoyage final. Cela signifie que le logement ne doit pas seulement être laissé en bon état, mais que les sols doivent être lavés et/ou aspirés, la cuisine nettoyée et les sanitaires nettoyés.

14.10.c. Le propriétaire ou le gestionnaire du logement a le droit de facturer des frais et/ou de retenir une partie du dépôt si le logement n'est pas restitué en bon état. Il en va de même si le nettoyage final à effectuer par le locataire n'est pas correctement réalisé.

14.11. Si le locataire constate des écarts par rapport aux attentes qu'il pouvait raisonnablement avoir sur la base du contrat de location, il est tenu de le signaler immédiatement au propriétaire, au gestionnaire ou à Basic Travel.

14.11.a. Si le locataire ne remplit pas cette obligation, cela peut entraîner une réduction de toute compensation que le locataire pourrait avoir reçue.

14.11.b. Le locataire doit toujours permettre au propriétaire, au gestionnaire ou aux tiers engagés par eux ou Basic Travel l'opportunité de rectifier les écarts.

Article 15 Réclamations

15.1. Si le locataire a une réclamation, il doit d'abord la signaler immédiatement au propriétaire ou au gestionnaire du logement concerné. Si la réclamation n'est pas résolue de manière satisfaisante sur place dans un délai raisonnable, le locataire doit rapidement contacter Basic Travel. Basic Travel tentera de résoudre le problème dans les 48 heures.

15.1.a. Le locataire doit toujours permettre au propriétaire, au gestionnaire ou aux tiers engagés par eux ou Basic Travel l'opportunité de rectifier la situation à l'origine de la réclamation.

15.1.b. Si le locataire ne signale pas une réclamation, qui n'est pas résolue de manière satisfaisante sur place dans un délai raisonnable, rapidement à Basic Travel, et que Basic Travel n'a donc pas la possibilité de résoudre la réclamation de manière satisfaisante, le locataire perd tout droit à une éventuelle compensation.

15.1.c. Si la réclamation n'est toujours pas résolue de manière satisfaisante après avoir contacté Basic Travel, le locataire peut soumettre la réclamation par écrit à Basic Travel, en indiquant le numéro de réservation, dans les quatre semaines suivant la fin de la période de location. Les réclamations non soumises dans les quatre semaines suivant la fin de la période de location n'ont pas besoin d'être traitées par Basic Travel.

15.1.d. Basic Travel vise à traiter une réclamation dans un délai maximum de 6 semaines.

15.2. Basic Travel remboursera les frais de communication raisonnables engagés par le locataire pour signaler une réclamation valide au propriétaire, au gestionnaire ou à Basic Travel, sauf si ces coûts auraient pu être raisonnablement inférieurs ou non engagés du tout.

Article 16 Responsabilité

16.1. Basic Travel est tenu d'exécuter l'accord conformément aux attentes que le locataire pouvait raisonnablement avoir sur la base de l'accord.

16.1.a. Si l'accord n'est pas exécuté selon les attentes du locataire, celui-ci doit le signaler immédiatement conformément aux articles 14.11 et 15.1.

16.2. Si l'accord n'est pas exécuté selon les attentes, Basic Travel n'est pas responsable dans la mesure où le manquement à l'exécution n'est pas attribuable à Basic Travel. Un manquement à l'exécution n'est pas attribuable à Basic Travel si :

16.2.a. le manquement à l'exécution est attribuable au locataire ;

16.2.b. le manquement à l'exécution est dû à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 17 ;

16.2.c. le manquement à l'exécution n'aurait pas pu être prévu ou remédié et est attribuable à un tiers qui n'est pas une partie contractante ;

16.2.d. le manquement à l'exécution de l'accord est dû à un événement que Basic Travel ou ceux dont il utilise l'assistance pour l'exécution de l'accord n'auraient pas pu prévoir ou remédier malgré tous les soins possibles ;

16.3. Basic Travel n'accepte aucune responsabilité pour les pertes, le vol, les dommages ou les blessures de toute nature subis par le locataire, un colocataire ou des tiers en raison de leur séjour dans le logement.

16.4. a. Basic Travel n'accepte aucune responsabilité pour les coûts inattendus facturés ou modifiés sur place pour l'utilisation des installations ou des services. L'article 3.6. s'applique ici sans limitation.

16.4.b. Toutes les installations ou services listés sur le site ne sont pas ouverts tous les jours tout au long de l'année. Basic Travel n'est pas responsable de l'indisponibilité des installations ou services.

16.4.c. L'utilisation de toutes les installations et services se fait aux risques et périls du locataire.

16.5. Basic Travel n'accepte aucune responsabilité pour des travaux de construction inattendus, des travaux sur les voies d'accès et les routes principales, et des circonstances similaires à proximité du logement loué.

16.6. a. Nonobstant les dispositions des articles précédents, si Basic Travel est tenu responsable pour une raison quelconque concernant l'accord, il n'est responsable que des dommages directs et non de toute forme de dommage indirect.

16.6.b. Si Basic Travel est tenu responsable pour une raison quelconque concernant l'accord, cette responsabilité sera exclue ou limitée dans la mesure où des traités internationaux, des réglementations ou des lois s'appliquent.

16.6.c. Si Basic Travel est tenu responsable de dommages autres que ceux résultant de la mort ou de la blessure du locataire, cette responsabilité sera limitée à un maximum d'une fois le montant de la location.

16.6.d. Si Basic Travel est tenu responsable de dommages résultant de la mort ou de la blessure du locataire, cette responsabilité sera limitée à un maximum de deux fois le montant de la location.

16.6.e. Si Basic Travel est tenu responsable de la perte de jouissance des vacances, cette responsabilité sera limitée à un maximum d'une fois le montant de la location.

16.7. Basic Travel exclut toute responsabilité pour les dommages pour lesquels une indemnisation peut être demandée à une assurance, telle que l'assurance voyage et/ou d'annulation.

16.8. Les exclusions et limitations de responsabilité mentionnées dans cet article s'appliquent également aux employés de Basic Travel et aux autres tiers engagés par Basic Travel ainsi qu'à leur personnel.

Article 17 Force Majeure

La force majeure est définie comme des circonstances anormales et imprévues qui surviennent indépendamment de la volonté de la partie qui l'invoque, et dont les conséquences n'ont pas pu être évitées. De telles circonstances comprennent, mais ne sont pas limitées à : la guerre imminente, la guerre, l'insurrection, les troubles, les grèves, les boycotts, les interruptions de transport, les mesures gouvernementales, les pénuries de matières premières, les catastrophes naturelles, et toute autre circonstance qui empêche raisonnablement et équitablement l'exécution totale ou partielle de l'accord par Basic Travel, telles que des conditions météorologiques extraordinaires, le décès ou le divorce du propriétaire du logement, la vente non annoncée et/ou l'occupation du logement par le propriétaire.

Article 18 Dispositions finales

18.1. La loi néerlandaise s'applique exclusivement à ces conditions générales, aux dispositions du contrat de location et aux informations et conditions de voyage complémentaires.

18.2. Tous les litiges découlant de ces conditions générales, du contrat de location ou des informations et conditions de voyage complémentaires seront d'abord réglés par le tribunal compétent à Groningen, aux Pays-Bas.

18.3. L'annulation par décision de justice d'un article, d'une section, d'une phrase ou d'un mot de ces conditions générales n'affecte pas les autres dispositions de ces conditions générales.

18.4. Si des versions en langues étrangères de ces conditions générales présentent des divergences avec la version néerlandaise ou entraînent des différences d'interprétation, la version néerlandaise prévaut.

18.5. Si des dispositions des informations et conditions de voyage complémentaires présentent des divergences avec ces conditions générales ou entraînent des différences d'interprétation, ces conditions générales prévalent.

Article 19 Fonds de garantie pour les paiements de voyage

Basic Travel BV est affilié au Fonds de garantie pour les paiements de voyage (numéro de membre SGR : 1981).

Tous les voyages publiés dans ce programme relèvent de la garantie du fonds. Cette garantie signifie que le consommateur reçoit toujours son argent prépayé si le tour-opérateur, le transporteur, le fournisseur d'hébergement ou l'agence de voyage ne respecte pas la contrepartie convenue en raison d'insolvabilité financière. La garantie SGR est valide pour les contrats de location conclus avec un participant SGR. Voir les conditions sur SGR.nl.

Article 20 Exécution

Les réservations effectuées jusqu'à la date de réservation du 31 août 2022, avec une date de début en 2022, seront exécutées par Basic Travel BV, Westerhaven 6, 9718 AV Groningen.

Les réservations effectuées à partir de la date de réservation du 17 juin 2022, avec une date de début en 2023, seront exécutées par Basic Travel/Coopérative "IJslandspecialist" U.A., Cypresbaan 17, 2908 LT Capelle aan den IJssel (numéro de membre SGR 3319).

Capelle aan den IJssel, 1er septembre 2022

© Basic Travel